

## **Le fonds de livres de la bibliothèque communale**

Le fonds de livres des bibliothèques communales s'alimente à trois sources principales :

- **les livres prêtés par la M.D.D.** qui constituent un fonds mobile et qu'il convient de choisir en fonction des besoins des lecteurs et des possibilités de la bibliothèque (livres chers ou trop spécialisés pour être acquis, livres d'actualité vite périmés...)
- **les dons**, souvent nombreux pour peu qu'on les sollicite, mais qu'il faut trier, le don n'étant pas la condition essentielle pour que le titre figure dans le fonds.
- **les acquisitions de la bibliothèque**

### **1) Quel budget d'acquisition ?**

Des normes existent, qui peuvent être des repères :

- pour proposer une offre intéressante, la bibliothèque doit disposer d'un fonds de **2 à 2,5 livres par habitant**.
- ce fonds, pour rester attractif, doit être renouvelé régulièrement : le budget d'acquisition annuel recommandé pour les documents (livres et revues) est de **2 à 2,50 € par habitant**.

Ce budget doit être dépensé dans l'année civile ; les achats se répartissent tout au long de l'année, en tenant compte des périodes de grande activité de l'édition (rentrée, Noël...).

### **2) Une répartition équitable des crédits d'acquisitions**

On veillera à équilibrer livres pour adultes et pour enfants : environ 50% de chaque catégorie (à ajuster selon le public de la bibliothèque).

- Dans le secteur adulte, il est nécessaire d'établir un bon équilibre entre fiction et documentaires : prévoir au moins 40 % de documentaires, afin de couvrir des thèmes variés.

- la fiction : ce sont aussi bien des ouvrages contemporains que classiques, des policiers, des ouvrages de science - fiction, du fantastique, des bandes dessinées, des romans sentimentaux.

- les documentaires : il est important que les différents domaines de la connaissance soient représentés.

- Dans le secteur jeunesse, il faut penser :

- aux albums pour petits et pour plus grands
- aux romans et contes, des plus faciles aux plus difficiles
- aux bandes dessinées
- aux documentaires sur tous les sujets possibles (30 à 40 % du fonds jeune).

### **3) L'évaluation des acquisitions**

Chaque année on évaluera la pertinence de cette répartition, on la modifiera éventuellement au vu des statistiques de prêt, ou parce qu'on prépare une animation dans un domaine précis ou en direction d'un public particulier (ex : livres pour ados).